



Ci-joint la somme de \_\_\_\_\_ €

- En espèces  
 En chèque, en \_\_\_\_\_ mensualité(s) correspondant à l'adhésion à l'EAL Handball Abbeville pour la saison sportive 2021/2022. Chèque(s) libellé(s) à l'ordre de **EAL Handball Abbeville**.

BANQUE : \_\_\_\_\_

Titulaire du compte : \_\_\_\_\_

N° de chèque n°1 : \_\_\_\_\_

Date de dépôt \_\_\_\_\_

N° de chèque n°2 : \_\_\_\_\_

Date de dépôt \_\_\_\_\_

N° de chèque n°3 : \_\_\_\_\_

Date de dépôt \_\_\_\_\_

#### VIREMENT

CARTE BANCAIRE (uniquement aux permanences)

ANCV :

Chèques collégiens :

Pass-sport :

Années d'âge	Cotisation 2024-2025
2013 et plus	110 €
2008-2009-2010-2011-2012	120 €
2007 et moins	140 €
Joueur-entraîneur	130 €
Loisirs / Handfit	80 €
Dirigeant actif	20 €

◀ **33 ATTENTION : si vous n'autorisez pas, rayer la mention concernée :**

**Le responsable légal de l'adhérent mineur, nommé ci-dessus, AUTORISE :**

- Son enfant à participer aux entraînements, matchs et toutes actions organisées par l'EAL handball Abbeville.
- Que son enfant soit transporté par d'autres personnes dans des véhicules personnels lors de déplacements. En cas d'accident lors d'un de ces déplacements, il ne pourra alors engager la responsabilité du conducteur, si les règles de sécurité ont été respectées.
- Son enfant à quitter seul les lieux d'entraînements ou de rendez-vous fixés par le responsable de l'équipe.  
Noms et prénom des personnes autorisées à récupérer votre enfant (autre que les responsables légaux...)
- Le responsable désigné par le club, à prendre toutes les mesures d'urgence tant médicales que chirurgicales, y compris éventuellement l'hospitalisation. Personne à prévenir en cas d'urgence :  
Nom : \_\_\_\_\_ Tél : \_\_\_\_\_
- L'EAL à communiquer les informations médicales suivantes, à l'attention de l'entraîneur de votre enfant :  
\_\_\_\_\_

**Par ailleurs, le responsable légal de l'adhérent mineur, ou l'adhérent nommé ci-dessus, S'ENGAGE :**

- A s'assurer, lorsqu'il dépose son enfant à l'entraînement, de la présence de l'entraîneur, avant de quitter le gymnase.
- De la même manière, il doit prendre toutes les dispositions nécessaires pour reprendre son enfant à l'heure prévue de fin d'entraînement ou de match.
- A se rendre disponible afin de participer à la vie du club, en apportant son aide lors des matchs ou manifestations (table de marque, organisation de goûters, mise en place de la salle, entretien des maillots, animations...).
- A effectuer, avec son véhicule personnel, une partie des déplacements nécessaires pour se rendre sur le lieu des rencontres sportives.
- A respecter l'entraîneur et les dirigeants : horaires, comportement, langage, et de confirmer sa présence ou non à l'entraînement et aux matchs.
- A accepter que les photos, prises de vue et interviews réalisées dans le cadre de sa participation aux manifestations soient utilisées dans le strict cadre de la promotion du handball.
- A véhiculer une bonne image du club, par un esprit de fair-play, de respect des adversaires et des arbitres.  
J'ai pris connaissance de la possibilité de souscrire, en plus de la garantie de base comprise dans le prix de la licence, une des deux options complémentaires du contrat d'assurance MMA  
(Voir résumé des garanties au verso du formulaire FFHB).

**Signature obligatoire de l'adhérent  
ou du responsable légal pour l'adhérent mineur**

Fait à \_\_\_\_\_

Le \_\_\_\_\_ 2024

Espace réservé au secrétariat de l'EAL HANDBALL Abbeville